

Commune de Domecy-sur-Cure
Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon
Canton de Vézelay

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10+1 proc
Qui ont pris part au vote : 11

Extrait de délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un et le six avril à dix-huit heures, le conseil municipal de **DOMECY-sur-CURE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Etaient présents : Marc PAUTET, Maire, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Adjoint, Noëlle RAUSCENT, Christian BERTHIER, Violaine Pujo-Rolland, Evelyne BAILLEUX, Richard THOUARD, Jean-Luc VAN-DORPE et Sylvie JUNG, conseillers.

Absent excusé : Pierre-Etienne BREGUET (proc. Marc PAUTET).

Secrétaire de séance : Pierre DE FERAUDY a été nommé secrétaire de séance.

1-Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 – commune –

Le Conseil Municipal de Domecy-sur-Cure, réuni sous la présidence de Madame Noëlle RAUSCENT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recette | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | 99790.30 | | | 108642.48 | 99790.30 | 108642.48 |
| Opérations de l'exerc, | 105171.98 | 150251.84 | 337211.20 | 392610.30 | 442383.18 | 542862.14 |
| TOTAL | 204962.28 | 150251.84 | 337211.20 | 501252.78 | 542173.48 | 651504.62 |
| Résultats de clôture | 54710.44 | | | 164041.58 | | 109331.14 |
| Restes à réaliser | 74717.29 | 80000.00 | | | 74717.29 | 80000.00 |
| TOTAL CUMULE | 129427.73 | 80000.00 | | 164041.58 | 74717.29 | 189331.14 |
| RESULTAT DEFINITIF | 49427.73 | | | 164041.58 | | 114613.85 |

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités des valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote 8 POUR ET 1 ABSTENTION et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

2-Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 – commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
⇒ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote 11 POUR

3-Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 - commune-

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 164041.58 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Résultat cumulé au 31/12/2020 | 164041.58 € |
| Affectation obligatoire <ul style="list-style-type: none">• A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur) Déficit résiduel à reporter A la couverture du besoin de financement à la section d'inv. Compte 1068 Solde disponible affecté comme suit : | |
| o Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) | 49427.73 € |
| o Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – cpte 002) | 114613.85 € |
| DEFICIT AU 31/12/2020 Déficit résiduel à reporter- budget primitif | |

Adopté 11 POUR

4-Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 - service de l'assainissement

Le Conseil Municipal de Domecy-sur-Cure, réuni sous la présidence de Madame Noëlle RAUSCENT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recette | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | | 63635.80 | | 1960.00 | | 65595.80 |
| Opérations de l'exerc, | 9419.69 | 4186.27 | 12460.37 | 13330.13 | 21880.06 | 17516.40 |
| TOTAL | 9419.69 | 67822.07 | 12460.37 | 15290.13 | 21880.06 | 83112.20 |
| Résultats de clôture | | 58402.38 | | 2829.76 | | 61232.14 |
| Restes à réaliser | 2484.31 | | | | 2484.31 | |
| TOTAL CUMULE | 2484.31 | 58402.38 | | 2829.76 | 2484.31 | 61232.14 |
| RESULTAT DEFINITIF | | 55918.07 | | 2829.76 | | 58747.83 |

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote 9 POUR et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

5-Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 – Service d'assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - a. Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote 11 POUR

6-Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – service d'assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 2829.76 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Résultat cumulé au 31/12/2020 | 2829.76 € |
| Affectation obligatoire <ul style="list-style-type: none">• A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur) Déficit résiduel à reporté A la couverture du besoin de financement à la section d'inv. Compte 1068 Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none">○ Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)○ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – cpte 002) | 2829.76 € |
| DEFICIT AU 31/12/2020 | |
| Déficit résiduel à reporter- budget primitif | |

Adopté 11 POUR

7-Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 - service d'eau

Le Conseil Municipal de Domecy-sur-Cure, réuni sous la présidence de Madame Noëlle RAUSCENT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recette | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | | 86031.49 | | 62112.66 | | 148144.15 |
| Opérations de l'exerc, | 356.77 | 8512.95 | 29797.25 | 33156.28 | 30154.02 | 41669.23 |
| TOTAL | 356.77 | 94544.44 | 29797.25 | 95268.94 | 30154.02 | 189813.38 |
| Résultats de clôture | | 94187.67 | | 65471.69 | | 159659.36 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAL CUMULE | | 94187.67 | | 65471.69 | | 159659.36 |
| RESULTAT DEFINITIF | | 94187.67 | | 65471.69 | | 159659.36 |

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités des valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote 9 POUR et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

8-Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 – service de l'eau

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - a. Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9-Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – service de l'eau

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 65471.69 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|------------|
| Résultat cumulé au 31/12/2018 | 65471.69 € |
| Affectation obligatoire <ul style="list-style-type: none">• A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur) Déficit résiduel à reporté A la couverture du besoin de financement à la section d'inv. Compte 1068 Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none">○ Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)○ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – cpte 002) | 65471.69 € |

Adopté 11 POUR

10-VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal reconduit sans augmentation le taux des taxes directes locales, vote à l'unanimité.

| Taxes | Taux votés | Bases d'imposition | Produits correspondants |
|----------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Foncière (bâti) | 12.30 % | 373 000 | 46002 |
| Foncière (non bâti) | 20.57 % | 58 100 | 11972 |
| | | | 57974 |

Adopté à l'unanimité

11-VOTE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2021

Budget de la commune –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune qui peut se résumer ainsi :

| Fonctionnement | De l'exercice | Résultat reporté | Cumul |
|-------------------------------|----------------------|-------------------------|------------------|
| Dépenses (ou déficit) | 514562.85 | 0 | 514562.85 |
| Recettes (ou excédent) | 399949.00 | 114613.85 | 514562.85 |

| Investissement | De l'exercice | Résultat reporté | Restes à réaliser | cumul |
|-----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|
| Dépenses | 911081.73 | | 49427.73 | 861654.00 |
| Recettes | 796467.15 | | | 796467.15 |
| Affectation | | 114613.85 | | |

Adopté à l'unanimité

Budget du service d'eau –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du service d'eau qui peut se résumer ainsi :

| Fonctionnement | De l'exercice | Résultat reporté | Cumul |
|-------------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------|
| Dépenses (ou déficit) | 99928.45 | 0 | 99928.45 |
| Recettes (ou excédent) | 34456.76 | 65471.69 | 99928.45 |

| Investissement | De l'exercice | Résultat reporté | Restes à réaliser | cumul |
|-----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|
| Dépenses | 102125.33 | | 0 | 102125.33 |
| Recettes | 7937.66 | | | 7937.66 |
| Affectation | | 94187.67 | | |

Adopté à l'unanimité

Budget du service Assainissement –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du service assainissement qui peut se résumer ainsi :

| Fonctionnement | De l'exercice | Résultat reporté | Cumul |
|------------------------|---------------|------------------|-----------------|
| Dépenses (ou déficit) | 18735.76 | | 18735.76 |
| Recettes (ou excédent) | 15906.00 | 2829.76 | 18735.76 |

| Investissement | De l'exercice | Résultat reporté | Restes à réaliser | cumul |
|----------------|---------------|------------------|-------------------|-----------------|
| Dépenses | 49106.34 | | 2484.31 | 51590.65 |
| Recettes | 4186.27 | 47404.38 | | 51590.65 |

Adopté à l'unanimité

12-AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 SIAEP-COMMUNE DE DOMECY-SUR-CURE

M. le Maire donne lecture de l'avenant n°3 à la convention du 18 mars 1981, l'avenant n°1 en date du 20 juin 1984 et l'avenant n°2 en date du 05 février 1997 pour la fourniture d'eau en gros du SIAEP DE TERRE PLAINES MORVAN à la COMMUNE DE DOMECY-SUR-CURE.

Après avoir pris connaissance de ladite convention ainsi que la convention de 1981 et les avenants n°1 et n°2 attachés à la présente délibération et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Voté à l'unanimité

13-AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE DOMECY.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 23 mars 2016 (tamponnée par la sous-préfecture le 25 mars 2016) qui approuve la répartition des travaux de restauration de l'église St Romain de Domecy-sur-Cure et la délibération du 22 septembre 2016 concernant l'autorisation de signature de la maîtrise d'œuvre avec M. Thierry LEYNET, Architecte du patrimoine.

Le conseil municipal ayant été renouvelé, il est nécessaire d'autoriser M. Marc PAUTET, Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents se rapportant à cette affaire et concernant la restauration de l'église St Romain de Domecy-sur-Cure avec Mr Thierry LEYNET, Architecte du patrimoine.

14-AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 CONCERNANT LA 2EME TRANCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE DOMECY.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de l'autoriser à procéder à l'instruction d'un dossier de demande de subvention DETR 2021 concernant la 2^{ème} tranche de travaux à l'église de DOMECY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR au titre de l'année 2021 et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

15- CHOIX DE L'ENTREPRISE CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE DE CURE :

M. le Maire présente les devis concernant les travaux d'entretien sur la toiture de l'église de Cure :

1- CABAT : 8151.94 € TTC

2- EURL DREAU SEBASTIEN : 14 935.97 € TTC

3- THOUARD SERVICES : 8415.00 € TTC

Le conseil municipal après en avoir discuté décide de retenir l'offre la mieux-disant de l'Entreprise THOUARD SARL pour un montant de 8415.00 € TTC.

Vote : 2 CABAT, 4 THOUARD services et 5 Abstentions.

24-INFOS DU MAIRE :

✓ La date du prochain CM est fixée au mercredi 28 avril 2021.

Séance levée à 21h30